



*Coordination Internationale entre
Psychothérapeutes Psychanalystes et membres
associés s'occupant de Personnes Autistes*

Note de réflexion pour les « Assises de la psychiatrie »
5 propositions clés de la CIPPA
pour construire la psychiatrie de demain

Qui sommes-nous ?

La CIPPA, fondée en 2004 par Geneviève Haag et Marie-Dominique Amy, agit pour favoriser la réflexion transdisciplinaire en matière de troubles du spectre autistique et de troubles neuro-développementaux tant sur le plan de la clinique que sur celui de la recherche.

Cette réflexion se réfère à un modèle polyfactoriel de ces troubles et débouche tout naturellement sur le concept de prise en charge multidimensionnelle dans une perspective résolument transdisciplinaire.

La CIPPA est soucieuse d'établir des ponts entre les acquis de la psychopathologie (notamment psychanalytique mais pas seulement) et les avancées actuelles, des neurosciences (et notamment de la génétique) et des sciences cognitives.

Elle organise des journées scientifiques et des colloques et elle assure des formations qualifiées.

Les travaux de la CIPPA concernent tous les âges de la vie même si les autismes de l'enfance retiennent tout particulièrement son attention.

Les troubles du spectre autistique sont désormais considérés comme des handicaps et non plus comme des troubles mentaux d'où le risque qu'ils soient « oubliés » par les assises de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie, assises plus que nécessaires compte tenu de la situation littéralement sinistrée dans laquelle se trouvent actuellement ces deux disciplines.

Contexte

La Covid a rendu la crise de la pédopsychiatrie encore plus profonde et plus visible.

Le confinement a été très douloureux pour nombre de patients autistes et leurs familles, les établissements de soin ont été fermés et les urgences pédopsychiatriques littéralement débordées.

Les soignants ont maintenu le lien en distanciel avec un engagement et une créativité remarquables mais cette période nous a toutefois montré les défaillances majeures de notre système pédopsychiatrique et notamment dans le champ des troubles du spectre autistique.

www.cippautisme.org

Président : Bernard Golse Membres fondatrices : Dominique Amy et Geneviève Haag

Vice présidente : Géraldine Cerf de Dudzele Secrétaire générale : Armelle Barral Trésorière : Emilie Charles

Vice-Présidentes d'honneur : Claudia Mascarenhas Fernandes (Brésil), Susanna Messeca (Italie) et Maria Rhode (GB)

Siège social : Maison des Associations – 22 rue de la Saïda 75015 Paris

Pour nous contacter utiliser l'adresse : contact@cippautisme.org

Les 5 propositions clés de la CIPPA

- Le CMP doit impérativement demeurer la base de la gradation de l'offre de soins et la porte d'entrée privilégiée dans le champ de la santé mentale particulièrement pour les 0-2 ans
- Les cas complexes réclament une gestion spécifique et la mise en place de registres permettant d'améliorer leur prise en charge et la recherche en ce domaine
- La recherche neurobiologique et génétique doit être énergiquement développée en matière d'autisme sans oublier la recherche dans le champ des sciences humaines
- Compte tenu du manque actuel important et cruel de pédopsychiatres, la formation initiale et la formation continue doivent être rapidement repensées pour les médecins mais aussi pour toutes les professions impliquées dans la prise en charge des troubles autistiques
- Une articulation du champ médico-social et du champ sanitaire est nécessaire et urgente (au niveau des ARS notamment) afin de pouvoir procéder aux orientations des patients en partant de leurs besoins et pas seulement en fonction des places disponibles

5 propositions clés pour construire la psychiatrie de demain

L'autisme ne doit pas être « oublié » par les Assises de la Psychiatrie sous le prétexte qu'il serait uniquement un handicap relevant du champ médico-social et non une pathologie relevant du champ sanitaire.

La CIPPA réfléchit d'ailleurs plus largement aux troubles neuro-développementaux (TND) dont les troubles du spectre autistique (TSA) ne représentent qu'une composante spécifique.

Proposition n°1

Le CMP doit demeurer la pierre angulaire de la gradation de l'offre de soins et la principale porte d'entrée dans le champ de la santé mentale

L'ordonnance concernant la réforme des autorisations de soins confirme l'existence du secteur dont la création a été si importante et qui nous a été enviée (accessibilité égalitaire aux soins, psychiatrie de proximité, approche généraliste et spécialisée, rôle dans la prévention). C'est donc sur ce fondement que nous devons construire l'offre de soins en santé mentale.

a) *Les secteurs de pédopsychiatrie doivent être massivement redotés*

Dans cette perspective, le CMP, à la fois généraliste et spécialisé, doit être reconnu et réhabilité dans ses compétences, et ceci sur tout le territoire. Leurs moyens humains et financiers doivent être renforcés.

Pour cela, une réflexion sur la taille des secteurs doit être menée afin de permettre une meilleure organisation des moyens tout en conservant la proximité. D'autre part, la collaboration intersectorielle au sein des départements et des régions est nécessaire afin d'organiser et de porter les filières spécialisées tout en les rattachant aux CMP.

Dans ce sens, il paraît nécessaire de créer un comité de pilotage régional des CMP.

Une attention particulière doit être accordée à l'accueil des 0-2 ans qui nécessitent du personnel pluriprofessionnel, sensibilisé et spécialisé.

www.cippautisme.org

Président : Bernard Golse Membres fondatrices : Dominique Amy et Geneviève Haag

Vice présidente : Géraldine Cerf de Dudzele Secrétaire générale : Armelle Barral Trésorière : Emilie Charles

Vice-Présidentes d'honneur : Claudia Mascarenhas Fernandes (Brésil), Susanna Messeca (Italie) et Maria Rhode (GB)

Siège social : Maison des Associations - 22 rue de la Saïda 75015 Paris

Pour nous contacter utiliser l'adresse : contact@cippautisme.org

b) Il est nécessaire de renforcer les liens entre la médecine de ville et les secteurs

Les liens entre médecins généralistes, pédiatres du libéral, et les secteurs (particulièrement insuffisants en France) doivent être activement développés.

Une réflexion doit être menée sur le lien entre les secteurs et les CPTS (Communautés Professionnelles de Territoire de Santé)

La CIPPA propose un référent Santé mentale au sein de chaque CPTS pour faire le lien entre le Médico-Social, le médecin de ville, et le Secteur.

c) Le CMP doit demeurer une porte principale d'accès aux Plateformes Spécialisées (PCO)

Il est nécessaire de s'inscrire dans une authentique gradation des soins avec le CMP comme plaque tournante, qui sera garant d'une prise en charge globale et de la continuité du suivi.

d) Les liens enfin entre secteur Adulte et secteur Enfant doivent être déployés

Proposition n°2

Apporter une attention spécifique aux cas complexes

a) Il importe de s'entendre sur la notion de cas complexes et de la définir au mieux. Chez un bébé ou un tout petit, un regard psychopathologique expérimenté est d'emblée nécessaire afin de pouvoir différencier les troubles de l'attachement, les diverses formes de dépressions, les risques d'évolution vers un TND ou TSA ...

b) Tous les retraits ne sont pas, en effet, de nature autistique (retraits dépressifs, algiques ou neuro-pédiatriques par exemple).

Une prise en charge précoce doit être possible pour tous ceux qui le nécessitent mais sans généraliser l'entrée dans une filière trop spécialisée voire exclusivement orientée vers les troubles du neurodéveloppement.

La compétence du CMP doit ainsi permettre une clinique différenciée chez les tout-petits afin de pouvoir affirmer le plus précocement possible un diagnostic de risque de TND ou de TSA tout en évitant des diagnostics par excès voire des erreurs risquant de donner lieu à une orientation dans des filières spécialisées (handicap) trop précoces et parfois inadaptées du médico-social.

c) Les cas complexes associant des problématiques médicale et sociale avec des signes de souffrance aiguë, sont ingérables dans des cabinets privés comme dans certaines institutions.

d) Cela étant, les cas complexes réclament une gestion spécifique et la mise en place de registres des cas complexes (qui pourrait être portée par la Fédération Française de Psychiatrie)

Cela permettrait sans doute d'améliorer leur prise en charge et la recherche les concernant.

Proposition n°3

Renforcer l'articulation entre le médico-social et le sanitaire

a) Renforcer les moyens de ces 2 champs pour que les indications vers l'un ou vers l'autre partent vraiment de l'enfant, et ne se fassent pas seulement en fonction de l'existence ou non de places vacantes.

b) Ne pas oublier les Hôpitaux de Jour : leurs moyens doivent leur permettre de recevoir les enfants autistes, mais pas seulement.

www.cippautisme.org

Président : Bernard Golse Membres fondatrices : Dominique Amy et Geneviève Haag

Vice présidente : Géraldine Cerf de Dudzele Secrétaire générale : Armelle Barral Trésorière : Emilie Charles

Vice-Présidentes d'honneur : Claudia Mascarenhas Fernandes (Brésil), Susanna Messeca (Italie) et Maria Rhode (GB)

Siège social : Maison des Associations - 22 rue de la Saïda 75015 Paris

Pour nous contacter utiliser l'adresse : contact@cippautisme.org

- c) Il est très important de renforcer les liens entre Sanitaire et Médico-Social par la présence d'un coordonnateur au sein des ARS

Proposition n°4

Renforcer la formation initiale et continue pour améliorer l'attractivité et les prises en charge

Le manque de pédopsychiatres est actuellement très préoccupant.

- a) Une revalorisation des moyens accordés à la Formation initiale, et à la Formation continue est donc nécessaire et urgente
- b) La création d'un Co-DES doit être envisagée ainsi que tous les moyens susceptibles de rendre cette spécialité attractive dès le début du cursus des études médicales
- c) Une formation spécifique à la compréhension des dynamiques institutionnelles et des enjeux de la politique de santé mentale doit être développée.
- d) D'une manière générale, il faut faire très attention à ce que le soin psychique ne soit pas évacué des différentes formations, du fait des ~~divers~~ lobbies antipsychanalytiques divers, au profit des formations centrées sur les seules interventions éducatives, rééducatives et comportementales.

Proposition n°5

Renforcer et diversifier la recherche

Aussi importante que soit la recherche neurobiologique et la recherche génétique dans le champ des troubles neurodéveloppementaux et des troubles du spectre autistique, elles ne sauraient à elles seules résumer l'ensemble de la démarche de recherche.

L'implication des sciences humaines est également essentielle (anthropologie, sociologie, linguistique ...) pour tenter de rendre compte de ce fait humain si particulier que constitue l'autisme dans ses différentes formes.

Paris, 19 septembre 2021

www.cippautisme.org

Président : Bernard Golse Membres fondatrices : Dominique Amy et Geneviève Haag

Vice présidente : Géraldine Cerf de Dudzele Secrétaire générale : Armelle Barral Trésorière : Emilie Charles

Vice-Présidentes d'honneur : Claudia Mascarenhas Fernandes (Brésil), Susanna Messeca (Italie) et Maria Rhode (GB)

Siège social : Maison des Associations - 22 rue de la Saïda 75015 Paris

Pour nous contacter utiliser l'adresse : contact@cippautisme.org